

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

JOURNAL OFFICIEL

LOIS ET DÉCRETS

Bientôt sur le fronton de nos bâtiments publics ?

Marché, rentabilité, profitabilité

Avec l'appui de l'exécutif, le secteur privé se substitue à l'Etat. En ouvrant la page internet du site de la Direction de l'information légale et administrative (DILA), le citoyen est rassuré de savoir que ses impôts permettent à cette direction d'administration centrale, placée sous l'égide des services du Premier ministre, d'assurer une mission de service public de la plus haute importance : la diffusion légale de l'information administrative et de l'édition publique.

Cependant, le citoyen contribuable ne connaît certainement pas l'envers du décor qui permet à cette grande administration de sous-traiter un nombre incalculable de ses missions au profit du secteur privé. Les objectifs de réductions budgétaires fixés par les différents gouvernements ne se soucient aucunement de la qualité des prestations publiques qu'est censé fournir une administration auprès de ses citoyens contribuables : le marché décide, les marchés publics font le reste !

Une colère grandissante et généralisée des serviteurs de l'Etat. Sous couvert de rentabilité, les missions de services publics se désagrègent. Les effectifs des fonctionnaires fondent comme neige au soleil pour atteindre cette « politique du chiffre » – 120 000 postes condamnés à disparaître, moins de dotations pour les collectivités territoriales, disparition des emplois aidés... – qui s'abrite, de plus, sous le fallacieux prétexte du numérique.

Les missions de service public se métamorphosent en marchés livrés au secteur privé, qui n'a aucune obligation envers les citoyens. Pourquoi se priveraient-ils, l'Etat paye rubis sur l'ongle et les profits sont colossaux !

Les marchés numériques contre le service public et ses emplois. Pour se convaincre de ce détournement opéré par le secteur privé au détriment des missions et des emplois du secteur public, il suffit de constater le cas particulier que représente la DILA et de le généraliser à l'ensemble des administrations et des services de l'Etat.

Pour l'ensemble des services, la sous-traitance connaît des jours heureux à la DILA. Les investissements réalisés il y a quelques années pour la salle informatique forcent l'exemple. Plus de 4 millions d'euros dépensés pour assurer les missions premières de la DILA : héberger et diffuser la norme légale. Depuis, la réalité de cette politique s'est traduite par des effectifs réduits et une partie très conséquente des missions informatiques de cette administration centrale sont assurées par la sous-traitance.

Plusieurs millions d'euros ont été engloutis chaque année dans le cadre de ces marchés publics et, bien évidemment, silence radio sur le coût réel de cette dévitalisation en règle des missions de service public. Comment imaginer qu'une entreprise publique puisse se voir dépossédée par la privatisation de son service informatique ?

Pourtant, cela ne semble pas poser un problème particulier aux hauts fonctionnaires de l'Etat de voir Orange Business héberger le site de Légifrance ou de voir la société Atos se charger

de diffuser pratiquement l'ensemble des missions publiques réalisées par les salariés de la DILA et de la Société anonyme de composition et d'impression des *Journaux officiels* (SACIJO). Mais, en la matière nous ne sommes pas au bout de nos surprises. Il y a fort à parier qu'un prestataire unique sera bientôt en capacité de vampiriser l'ensemble des missions informatiques confiées pour l'instant à une multitude de prestataires extérieurs. L'entreprise privée GFI Informatique, œuvrant, entre autres, dans le secteur bancaire et assurantiel, sera bientôt en capacité d'assurer un monopole sur l'ensemble du secteur informatique de la DILA.

Après la gabegie des partenariats public-privé, le pire montre déjà le bout de son nez pour de nombreux services publics de l'Etat ! Au-delà des énormes profits que réalisent déjà les GAFAM (Google, Apple, Facebook, Amazon, Microsoft) sur le dos de l'Etat, un véritable problème démocratique lié aux libertés individuelles est dorénavant posé en grand. Plus puissant économiquement que de nombreux Etats, les GAFAM étendent leur emprise dans tous les domaines. L'étanchéité entre secteur marchand et protection des données publiques se trouve chaque jour davantage menacée.

Cette forte crainte trouve sa raison d'être dans la volonté de la DILA de s'adresser au champion de l'évasion fiscale, Amazon, pour l'utilisation de son « Cloud AWS ».

Sur l'autel de la rentabilité, sous le prétexte fallacieux du numérique, le dépeçage du service public au profit des intérêts du secteur privé bat son plein. Ainsi, la courbe du chiffre du chômage ne risque pas de s'inverser.

Nos impôts sont détournés pour subventionner le privé, nos services publics deviennent de moins en moins efficaces et nos emplois disparaissent ! Citoyen, entends-tu les cris sourds du pays qu'on enchaîne...

La colère des fonctionnaires des administrations publiques, des enseignants, des personnels hospitaliers, des policiers, des maires... ne risque pas de s'apaiser ! La logique du « travailler plus avec toujours moins de moyens » est devenue la norme pour l'exécutif qui ne pense que dans le cadre restreint de « la rentabilité ».

Aux armes citoyens !





Edito

Le président de la République et le gouvernement méprisent la forte colère du peuple et de ses élus. MM. Emmanuel Macron et Edouard Philippe, confirment le cap de leur politique. La minorité de blocage, les riches, qui bénéficient des cadeaux de l'exécutif, partage ce même entêtement.

Pourtant, lorsque des élus franciliens de différents bords politiques s'unissent et défilent sous la même bannière « Les élus locaux en ont marre » un samedi de novembre, le gouvernement devrait s'interroger sur son obstination.

Pour certains édiles de la Nation, c'est la fin de l'idylle avec le « nouveau monde ». Et, pour cause, la baisse continue des dotations de l'Etat et la disparition de services publics placent les élus locaux dans une situation intenable.

Sous couvert de « révolution numérique », ces économies budgétaires aveugles frappent tous les services publics, entraînant des suppressions massives d'emplois.

A la DILA et à la SACIJO, cette politique s'applique sans discernement. Au nom de quoi, le directeur de cette administration centrale choisit de ne pas respecter les accords signés avec les organisations syndicales de la SACIJO.

La colère de la population et des salariés de la DILA et de la SACIJO repose sur une mise en danger imminente de la démocratie et de son modèle social.

Notre bien commun, ce sont les services publics ! Rien n'empêchera les citoyens de les défendre, parce qu'ils incarnent la République.



Qui sommes-nous ?

La Société anonyme de composition et d'impression des *Journaux officiels* (SACIJO) fut créée en 1881. Depuis cette date, une convention conclue entre l'Etat et la Sacijo prévoit d'avoir en tout temps le personnel nécessaire pour réaliser les missions régaliennes confiées par les services du Premier ministre.

Jamais ce partenariat entre l'Etat et la SACIJO ne s'est démenti et les différentes évolutions technologiques ont su être appréhendées dans un esprit de responsabilité mutuelle.

Aujourd'hui, forts de ce partenariat et de cette expérience, la Sacijo ne saurait faire l'objet d'une « extinction progressive », tel que le conçoit le sénateur Canevet, rapporteur spécial de la direction de l'action du gouvernement et des budgets annexes. Le fort investissement des personnels de cette société pour mener à bien les missions d'information de la norme légale n'a jamais fait défaut.

Les économies budgétaires à répétition, gages de suppression d'emplois – effectifs : en 2006, 450 salariés ; en 2019 : 143 salariés – ne sauraient amputer davantage ce partenariat fructueux. Une fois encore, les organisations syndicales s'inquiètent de la dévitalisation des missions d'impression et des différents supports de la DILA au profit de la sous-traitance et du secteur privé. Le Comité inter CGT revendique le maintien et le développement de l'emploi au sein de la DILA et de la SACIJO afin que la démocratie puisse vivre au cœur de cette grande administration centrale.

Nos propositions

Pour assurer les missions de service public, défendons ensemble :

- 1.** Stopper les politiques de restrictions budgétaires s'adressant à pratiquement tous les services administratifs de l'Etat, aux collectivités territoriales et aux entreprises publiques.
- 2.** Renforcer le rôle de la DILA dans son rôle d'éditeur, d'imprimeur et de diffuseur de la norme légale et administrative. Réinternaliser au sein de la DILA tous les travaux relevant de ses missions de service public. Mettre fin aux contrats de sous-traitance qui permettent les suppressions d'emplois au sein de la DILA et de la SACIJO.
- 3.** Donner à la DILA la prérogative d'explications aux citoyens des textes législatifs et administratifs.
- 4.** Augmentation des dotations pour le développement des services publics sur l'ensemble des territoires pour stopper les politiques à l'œuvre permettant la fermeture des services publics.
- 5.** Développer l'emploi pour permettre aux services publics de renforcer leur rôle primordial de cohésion sociale et citoyenne au niveau du territoire.
- 6.** Assurer un véritable contrôle citoyen sur l'utilisation de l'impôt afin d'éviter le détournement des fonds publics vers la sphère privée dans le cadre de contrats de partenariat public-privé ou de contrats de sous-traitance.
- 7.** Interdire aux GAFAM tout accès à des contrats avec des entreprises publiques leur permettant l'utilisation de données publiques.
- 8.** Interdire aux entreprises commerciales, françaises et étrangères, coupables d'évasion fiscale de candidater dans le cadre d'appels d'offres pour des marchés publics.
- 9.** Renforcer le rôle des élus et des organisations syndicales représentatives afin de contrôler l'utilisation des fonds publics permettant aux directions administratives de recourir à des marchés publics de sous-traitance au détriment de l'emploi public.
- 10.** Renforcer le cadre légal existant permettant l'utilisation gratuite des données publiques par les entreprises susceptibles de pouvoir utiliser les fichiers publics dans le cadre d'une activité marchande.



Mesdames et Messieurs les élus de la Nation

Nous sommes sûrs que vous nous comprendrez quand nous vous certifions que, entre la République et la SACIJO, c'est bien plus qu'une histoire de prestation de service public, ancienne de 135 ans.

Or, nous apprenons qu'« il reste à gérer l'extinction progressive de la SACIJO, société anonyme intégrée à la DILA » ! Ces propos sont tenus en commission du Sénat par le rapporteur spécial de la direction de l'action du gouvernement et des budgets annexes, M. Michel Canevet.

« Gérer l'extinction », comme si nous représentions un danger à éradiquer... Quel mépris régalien ! Notre métier d'information des citoyens nous a amenés à suivre la réforme constitutionnelle, qui aurait dû être adoptée dès cet été, n'était-ce l'affaire Benalla.

Cette réforme de la Constitution est-elle la clé de notre « extinction » envisagée ? Il n'est question que de coupes sombres à la fois dans le nombre de représentantes et représentants de la Nation, dans le temps des débats parlementaires, jusque dans le nombre d'amendements tolérables dans l'hémicycle... La démocratie est en danger.

Voilà une Constitution en gestation qui semble façonnée pour se soumettre aux exigences du numérique, où le temps, contrôlé par les géants du Net, est celui de la nanoseconde et non celui des échanges démocratiques entre citoyens et élus.

Il s'agit de cette rupture, dans nos missions d'information légale aux citoyens. Les extraordinaires outils à notre disposition sont maniés pour opérer une rupture entre le service public et les sociétés privées, auxquelles l'offre de marché s'adresse.

Et voici le paradoxe à peine croyable dans lequel on nous place : les débats publics de la République deviendraient un marché exploité par des sociétés à but lucratif, dont la technologie est forcément dépendante des géants nord-américains, les GAFAM, célèbres pour être plus puissants que les Etats !

Vous l'aurez compris, à l'instar des collectivités locales, nous ne nous rangeons pas aux sommations de réduction des moyens humains, qui sont présentées par des autorités qui œuvrent à marche forcée, au mépris de la moindre considération du dialogue social.

Aucun des rouages de notre entreprise de service public ne nous est étranger, et cela parce que nous avons accompagné, voire précédé, toutes les évolutions techniques, tout en respectant et faisant respecter les éditions au service du débat démocratique, fût-ce au prix de l'adaptation des effectifs.

C'est ainsi que deux tiers des effectifs ont disparu en dix ans, pour une charge de travail constante. Infliger à la SACIJO et à la DILA une nouvelle cure reviendrait à pratiquer une obstiNation compulsive relevant du dogme économique.

La situation réelle que toutes et tous vivent à la DILA et à la SACIJO comme une souffrance au travail, nous vous la présentons parce que nous connaissons la détresse des élus municipaux face aux menées centralisatrices de l'exécutif et aux conséquences de choix désastreux concernant les services publics.

Nous sollicitons votre soutien dans notre engagement pour garantir les moyens humains permettant d'assurer les missions de service public de la DILA et de la SACIJO. A défaut de ces moyens, l'information sur l'information légale et administrative serait compromise par son transfert à des sociétés numériques de marché privé.

Nous avons besoin de votre soutien, pour que l'Etat respecte ses engagements contractés dans le cadre des accords passés avec les syndicats de la SACIJO et de la DILA et pour assurer l'avenir du traitement des informations publiques dans la transparence et la clarté pour les citoyens.

Vous remerciant par avance des réponses que vous voudrez bien nous adresser, nous vous prions d'accepter, Mesdames, Messieurs les élus, l'expression de notre profond respect.

Romain Altmann
secrétaire général d'Info'Com-CGT

David Rousselle
secrétaire général du SIP-CGT

Nous serions heureux d'avoir votre contribution, voire votre soutien :
Info'Com-CGT - 4, rue Guyton-de-Morveau - 75013 Paris
ou à news@infocomcgt.fr



La parole de l'Etat, poker menteur ?

Le directeur de la DILA ne respecte pas ses engagements, la confiance n'est plus au rendez-vous !

Au cours de sa longue histoire, le partenariat entre l'Etat et la SACIJO n'a pas connu beaucoup d'anicroches. Basé sur la confiance mutuelle des engagements pris, les différents accords ont permis d'aborder dans les meilleures conditions les évolutions technologiques pour l'ensemble des secteurs techniques de la SACIJO.

Alors que l'idée paraissait surréaliste pour beaucoup, l'anticipation des effets de la dématérialisation s'est concrétisée par la mise en œuvre de services mutualisés, conjuguant ainsi les différentes compétences des salariés de la DILA et de la SACIJO.

Ces différentes évolutions technologiques ont fait des ravages au niveau des effectifs depuis un peu plus d'une dizaine d'années. Depuis 2006, la SACIJO a vu ses effectifs amputés de 220 emplois, ceux de la DILA de 300 emplois.

**« Dialogue social »,
jeu de dupes
et mépris à tous les étages !**

La poursuite du démantèlement est le principal objectif de M. Munch, directeur de la DILA, qui applique avec zèle les politiques de destruction des services publics prônés par MM. Hollande et Macron.

Ce faisant, le directeur de la DILA trahit la parole de l'Etat en ne respectant pas ses engagements contractuels pris avec les syndicats de la SACIJO en refusant purement et simplement de procéder aux embauches promises dans le cadre des accords.



Voilà pourquoi la confiance n'est plus au rendez-vous. Le directeur Munch assume seul de rendre impossible le dialogue social avec les représentants syndicaux du personnel.

Sous couvert d'un ton courtois avec les représentants syndicaux, la gouvernance de M. Munch s'avère violente. Le directeur de la DILA veut manifestement imposer de « nouvelles négociations » visant toujours et encore à réduire les effectifs.

Peu importe que l'ensemble des services fassent l'objet d'un sous-effectif criant, que le malaise des salariés de la DILA

et de la SACIJO ne cesse de s'amplifier face à la dégradation constante de leurs conditions de travail... M. Munch applique sa feuille de route coûte que coûte ! La qualité d'un service public n'est plus de mise au sein des administrations, puisque la logique comptable et la loi du chiffre l'emportent sur toutes les autres considérations.

Dans le cas contraire, les vieilles ficelles sont de sortie. Le chantage à la reconduction de la Convention liant l'Etat à la SACIJO devient l'arme fatale à même de provoquer « un dialogue social de qualité ».

Paroles de salariés...

[SERVICE IMPRESSION]

La mobilité : un mirage !

La mobilité interne, par ailleurs tant vantée par le gouvernement comme solution magique au chômage, se révèle être vécue comme un flagrant délit de mensonge pour le service impression. Du fait de la volonté du directeur Munch de ne procéder à aucun remplacement des salariés du service impression, toute évolution professionnelle devient impossible. Ce marché de dupes renforce la colère de ce service à l'image des colères qui sévissent dans l'ensemble des services de la DILA et de la SACIJO.

> Franck Dallet, service impression

Dans le cadre de mobilités internes, des appels à candidatures sont régulièrement lancés aux personnels de la DILA et de la SACIJO. Peux-tu expliquer tes motivations pour le poste que tu visais ?

Ayant au fil du temps acquis les connaissances nécessaires pour assumer diverses fonctions et responsabilités au sein du secteur impression, j'ai décidé de porter ma candidature lorsqu'une place s'est ouverte au bureau de fabrication. En effet, je considère que répondre à ce poste s'inscrit dans une logique d'évolution dans une carrière professionnelle.

Comment s'est déroulé l'entretien de ta candidature ? Quelle a été la finalité de cet appel ?

Après le dépôt de ma candidature, j'ai passé une audition comme tous les autres postulants. Cet entretien a permis de mettre en avant, auprès des responsables, à la fois mes qualités relationnelles et mes compétences techniques ; même si, bien évidemment, quelques compléments de formation étaient tout de même nécessaires pour être à l'aise dans les nouvelles fonctions visées.

Ma candidature a été retenue, car celle-ci s'approchait le plus des prérequis demandés. Mais je n'ai pas pu intégrer le nouveau service...

Pourquoi n'as-tu pas été retenu pour ce poste ?

On m'a expliqué que ma mutation n'était pas possible, du fait que cela allait amplifier les difficultés de production dans mon service d'origine. Pourtant, après quelques mois, un nouvel appel a permis d'intégrer une salariée issue d'un autre service, lui-même en sous-effectif !

Peut-on parler d'une discrimination de salariés par rapport à d'autres ? As-tu entendu parler de cas similaires ?

Une discrimination, je ne l'espère pas. Mais je considère qu'il y a un réel problème politique, dans la mesure où les règles d'appel à candidatures doivent être les mêmes pour tous et cela dans le respect des candidats, quel que soit leur service.

Je ne sais pas si d'autres personnes ont été confronté à mon cas de figure, mais je doute être le seul à avoir rencontré ce genre de mésaventure. Mais, à mon sens, il y a parfois un manque clairement évident de franchise et sans doute de volonté sur cette question-là.



[SERVICE IMPRESSION]

Ça ne tourne plus rond !

La réduction des effectifs et les restrictions budgétaires priment sur les missions de service public et la charge de travail.

Depuis quelques mois, la fabrication des ouvrages imprimés de la Documentation française ne semble plus être d'importance pour la direction de la DILA. En effet, les délais s'allongent tellement, qu'ils ont pour conséquences de retarder la fabrication et la mise à disposition des ouvrages auprès du public. Si l'on ajoute à cela la récente fermeture de la librairie du quai Voltaire et la réduction continue de l'offre éditoriale, avec la disparition progressive des publications, on peut aisément deviner le funeste avenir immédiat de l'éditeur public.

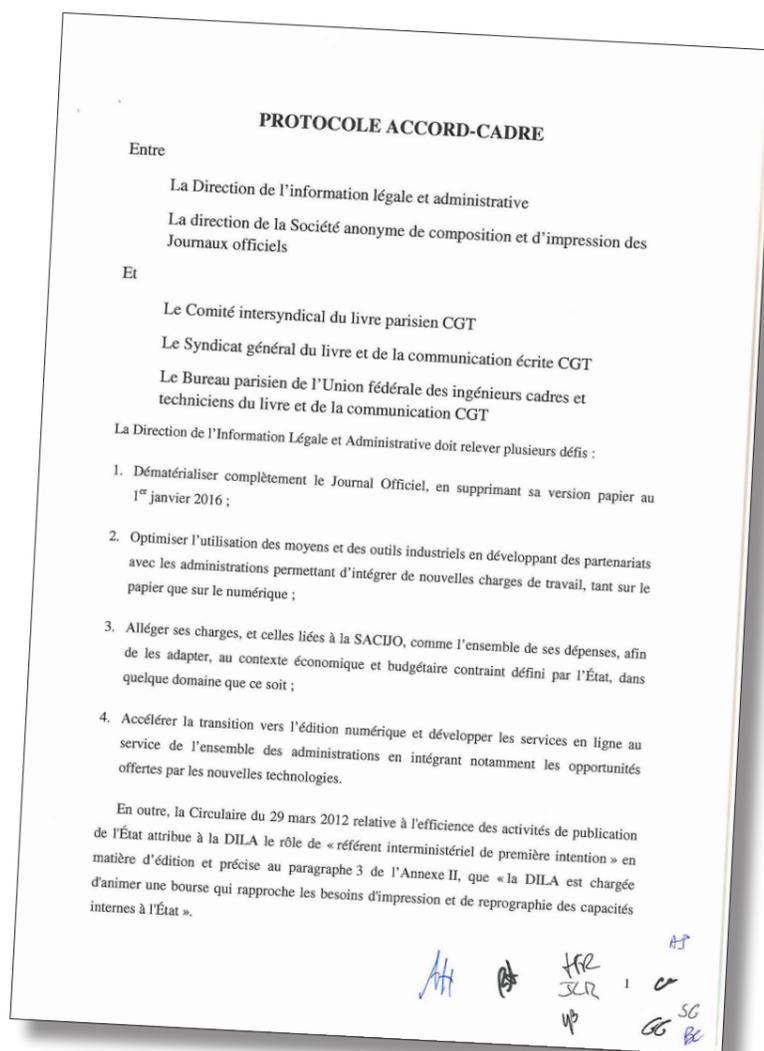
Côté production, la pression est constante sur les effectifs pour les réduire au maximum, augmentant de fait les arrêts maladie.

Les services de production doivent s'adapter à la charge de travail, qu'importe

le manque de moyens mis à disposition ! Les organisations du travail sont méthodiquement déstructurées, empêchant souvent les salariés de recourir à leurs droits. Résultat, toute anticipation de la production est interdite, la stabilité de l'organisation est proscrite. La désorganisation est érigée en modèle. Les compétences et les métiers spécifiques correspondant aux tâches et aux missions sont ainsi dévalorisés.

Les activités de la DILA sont diverses et pourtant compromises par la stratégie de destruction d'emplois menée par le directeur Munch. La réduction d'emplois mise en œuvre par la direction entraînera inéluctablement la fin de certaines missions de service public.

Dans ce climat délétère et entretenu au plus haut niveau, les relations sociales se dégradent à tous les étages, développant les risques psychosociaux et le mal-être au travail. Malgré l'obligation d'élaborer des plans de prévention pour l'État ; l'évaluation de ces derniers affichent de médiocres résultats, sans apporter de véritables solutions. ■



Fac-similé du protocole d'accord signé entre la DILA, la SAICJO et les syndicats lors de la dernière restructuration de l'entreprise en 2015.

Paroles de salariés...

[SERVICE MUTUALISÉ DIAM]

« On nous demande toujours d'en faire plus ! »

Depuis de nombreuses mandatures, les politiques gouvernementales concernant les services publics se pensent dans la seule logique d'économies budgétaires.

> **Christine Diot**, Direction de l'information administrative et multicanal (DIAM)

A la DILA, service du Premier ministre, quelles sont les conséquences de la mise en œuvre de ces politiques de manière générale et dans ton service en particulier ?

Il s'agit d'une politique aveugle qui n'a comme unique projet que de diminuer drastiquement le nombre d'emplois. Les plans dits « sociaux » se succèdent les uns aux autres, tant pour la DILA que pour la SACIJO et mettent l'ensemble des services dans une situation intenable. Il n'est pratiquement plus possible d'assurer l'ensemble des missions de service public de cette grande administration centrale. Le sous-effectif est constant pour l'ensemble des services et les conditions de travail se dégradent de plus en plus pour tous les salariés.

Quelle est la réponse de la direction de la DILA face à cette problématique du sous-effectif constant ?

Sans autre forme de procès, la fermeture de services et le recours à la sous-traitance sont le plus souvent

les réponses apportées par le directeur de la DILA ! En définitive, on nous demande toujours d'en faire plus avec des moyens humains de plus en plus réduits. D'ailleurs, de nombreux salariés se retrouvent ainsi dans l'obligation d'effectuer la charge de travail de deux ou trois personnes. Cette politique crée un climat anxigène qui provoque des risques psychosociaux à répétition (arrêts maladie, désorganisation des services...).

Concernant la sous-traitance, il serait intéressant de connaître véritablement les « économies » réalisées. Sur le sujet, silence radio, puisque la décision ne suscite aucun débat et que la décision est unilatérale ! Pour le directeur de la DILA, il s'agit d'un moyen de chantage pour éviter d'aborder sur le fond le problème constant du sous-effectif.

Tu peux donner quelques exemples ?

De véritables compétences et un savoir-faire existent en interne, tant à la DILA qu'à la SACIJO, pour concevoir et alimenter les différents sites internet des services publics. Seulement, pour répondre à cette politique mortifère des réductions budgétaires, les choix stratégiques ne répondent plus à un service de qualité qu'est en droit d'attendre le citoyen. La DILA met en place un réseau de marchés ouverts aux entreprises privées pour alimenter les sites. Plutôt que d'investir dans des logiciels efficaces de nature à produire ce travail sensible qui s'adresse aux citoyens, la DILA gaspille l'argent de nos impôts en passant des marchés avec le secteur privé – sous-traitance pour une partie du travail d'alimentation des sites ou

intervention complète de la conception à l'alimentation de sites – dont le but est de dégager des profits au détriment du service rendu aux citoyens.

Autre exemple, le service téléphonique du renseignement administratif – le 3939 – fait aussi l'objet d'une diminution d'effectifs. Pour des demandes spécifiques venant des usagers, la direction de la DILA met en œuvre au fur et à mesure un service d'automatisation fondé sur le numérique qui rend aléatoire le service rendu aux citoyens. L'Etat se désengage chaque jour davantage de ses missions de service public au nom de la rentabilité et des économies budgétaires au seul profit du secteur privé.

Quelles sont les conséquences sur les conditions de travail ?

C'est sans arrêt la carte de la culpabilisation qui est renvoyée aux salariés de la DILA et de la SACIJO en fixant chaque fois des objectifs inatteignables. Le prétexte : associer les salariés dans un travail coopératif ou participatif se révèle être un leurre dans la logique du lean management. On demande aux salariés de réfléchir à de nouveaux projets et d'en assurer la pleine responsabilité. Cet effet pervers a comme conséquence de demander toujours plus aux salariés, alors que la direction de la DILA se dégage ainsi de ses prérogatives en assumant de moins en moins ses responsabilités. Ainsi, le salarié se sent opprimé sans avoir la reconnaissance d'un statut d'encadrant. L'Etat use des mêmes procédés de management que ceux utilisés dans le privé. ■



Paroles de salariés...

[SERVICE EXPLOITATION/INTÉGRATION]

« 80 % de nos missions sous-traitées »

Le service exploitation-intégration fut le premier service mutualisé entre la DIRJO, à l'époque, et la SACIJO. Le passage du plomb à une gestion des flux totalement informatisés a permis aux personnels des deux entités de s'investir pour mener à bien l'impérieuse mission de protection des données publiques. Pendant de nombreuses années, grâce au soutien des directions précédentes, cet esprit de responsabilité a permis d'appréhender sans encombre les différentes évolutions technologiques.

> Denis Verret, service exploitation-intégration

Aujourd'hui, les choses semblent changer, pourrais-tu nous indiquer les missions actuelles du service exploitation-intégration ?

Le service est constitué de onze salariés, dont huit au service exploitation et trois à l'intégration. À l'inverse de nombreuses institutions publiques qui souhaitent conserver une totale maîtrise de leurs données sensibles, le service exploitation-intégration ne semble plus être un secteur stratégique pour la direction de la DILA. De nombreuses interventions que nous réalisions précédemment ont été cédées à des prestataires du secteur privé. De plus, la moyenne d'âge de ce service est relativement élevée, puisque pratiquement la moitié de ses effectifs dépassera les 50 ans en 2019. Ce simple constat indique que la direction de la DILA se soucie peu du rajeunissement ainsi que du renouvellement des compétences au sein de notre service. Cela crée un climat anxieux pour de nombreux collègues et beaucoup d'incertitudes pour l'avenir.

Pour répondre plus précisément à ta question, nos missions sont les suivantes : la surveillance et le maintien des services applicatifs (Stila, BDJ, Légifrance, Solon...), le traitement et le dispatching des tickets (incidents et demandes), la gestion de la téléphonie, des messageries, des comptes utilisateurs, des sauvegardes, les mises à jour applicatives, le planning des salariés d'astreinte, les interventions planifiées, la prise de rendez-vous pour changement des postes de travail des agents DILA et SACIJO ou encore de nombreuses tâches ponctuelles qu'il serait trop long de lister ici...

Quelles sont les missions qui ont disparues ou qui seraient amenées à disparaître à court terme ?

Une baisse de la charge de travail se fait ressentir depuis plusieurs mois, liée au recours à des prestataires privés. Malgré cela, nous essayons de rapatrier une charge de travail et une demande a été faite dans ce sens. Quoi qu'il en soit, nous ressentons une grande anxiété pour l'avenir de notre service en voyant la charge de travail s'amenuiser et la multiplication des contrats se réaliser en direction de la sous-traitance.

Ces craintes sont confirmées par la perte d'une charge de travail qui s'avère stratégique pour le futur de la DILA. La perte de la surveillance et du maintien fonctionnel de la chaîne législative (Stila, BDJ, Solon...) se profile à l'horizon début 2019. Là encore, un nouveau prestataire privé est recherché dans le cadre d'un marché public pour assumer ce qui se trouve être au cœur des missions de service public de la DILA. Ces missions névralgiques d'une importance



capitale, relevant de la responsabilité de la DILA et placée sous l'égide des services du Premier ministre, ne seront plus assurées en interne. Cela pose un véritable problème démocratique quant à la sécurité des données publiques. Cette dévitalisation aura pour conséquence de ne plus permettre d'assurer avec la même qualité le suivi et le contrôle de ces missions publiques. C'est aussi le prétexte utilisé par la direction pour diminuer les effectifs de manière constante en nous privant de cette charge de travail relevant pourtant de nos missions.

Au-delà de la volonté de priver les salariés de la DILA et de la SACIJO d'une charge de travail et de mettre en œuvre ensuite des plans de départ, les coûts doivent être énormes ?

En effet, le coût de cette sous-traitance, pour ce seul service, se compte en plusieurs millions d'euros. La direction applique sans discernement la volonté politique gouvernementale qui réclame coûte que coûte des économies budgétaires. Peu importe les conséquences, c'est la politique du chiffre qui semble animer la direction de la DILA, au même titre de ce qui se fait dans l'ensemble des administrations.

À titre d'exemple en interne, dans les locaux de notre administration, le service informatique de la DILA héberge plusieurs prestataires privés dont Computacenter (pour ne citer que celui-ci) qui se trouve être en charge de la gestion du parc informatique physique et applicative des utilisateurs. Il nous faut convaincre les salariés de la DILA et de la SACIJO que nous sommes en capacité d'assurer une partie de cette charge de travail. Ce qui devrait être l'exception dans cette grande administration centrale devient la norme avec comme unique objectif d'atteindre l'effectif souhaité par Bercy ou par les hauts fonctionnaires œuvrant auprès du Premier ministre. Le contrat de Computacenter s'achève

en 2019. Nous espérons que nous pourrions récupérer une partie de cette charge de travail qui se révélera valorisante pour la structure que nous sommes et les salariés qui y travaillent.

De la dévitalisation des missions de services publics de la DILA, qu'en est-il exactement ?

Aujourd'hui, la diffusion des données : Journal-Officiel, Légifrance, BOAMP, BALO, BODACC, Info-financière, Circulaires, Service-Public... est confiée à Atos Wordline un prestataire privé de la DILA.

Des responsables de la DILA ont participé à une présentation d'Amazon AWS. Nous pouvons craindre que, à moyen terme, la finalité de cette démarche sera de transférer une partie, voire la totalité des applications, des sites et des données sensibles chez Amazon. Lorsqu'on connaît les conditions sociales et les conditions de travail de cette multinationale, qui ne recule devant aucune infamie contre ses salariés, il y a vraiment de quoi s'interroger !

Il ne s'agit pas d'un scénario catastrophe, mais bien d'une réalité vantée par une large propagande de la direction de la DILA — Amazon fournit un grand nombre de services d'infrastructure, notamment de la puissance de calcul, des options de stockage, des fonctions de mise en réseau et des bases de données ; chaque service est disponible à la demande et la tarification se fait en fonction de l'utilisation — visant à présenter le « Cloud AWS » comme le nec plus ultra. Une certitude, la mise en œuvre d'une telle politique serait dévastatrice et aurait un impact majeur sur l'avenir de la DILA.

Au final, la DILA utilise et héberge des prestataires privés depuis plusieurs années avec des deniers publics pour la diffusion de ces données sensibles, la surveillance ainsi que le maintien fonctionnel de la chaîne législative. ■



[DOCUMENTATION FRANÇAISE]

L'esprit de la résistance décapité !

1945 : création du label Direction de la Documentation française.
2018 : une salle de réunion, la salle Crémieux-Brilhac et une marque.
C'est tout ce qui reste de l'esprit de la Documentation française (DF).

Issue de la Résistance, la Documentation française a pour mission d'informer, d'abord les cadres de l'administration puis tout citoyen, sur les questions économiques, géopolitiques, des finances, de la culture, de l'international, avec le souci constant de l'objectivité. Elle rassemble, elle édite, elle rédige, elle vulgarise des documents pour permettre à chacun de comprendre la société dans laquelle il vit. Éditeur public, la Documentation française se veut ainsi le garant de nos institutions et donc de la démocratie. Un service public qui, comme l'expliquait Jean-Louis Crémieux-Brilhac, doit être « le devoir informatif de l'État démocratique qui ne concurrence en aucune façon le rôle de la presse, complètement libre de ses commentaires ».

Son histoire se confond avec celle de notre société, de nos débats d'idée, de la conception d'un gouvernement pour le service public. Or, depuis 1998, date à laquelle le gouvernement définit sa stratégie d'information à long terme dans le programme d'action gouvernemental pour la société d'information (PAGSI), l'idée d'un débat public est mise à mal. Certes, la Documentation française n'est pas encore morte. Mais son avenir est bien sombre. L'esprit de résistance cède la place à une machine bien huilée qui rendra compte de l'administration française dans tous ses états, publication de rapports officiels et création

[Cimetière des éditions perdues]

DES TITRES DISPARAISSENT

- 2003 :** Afrique contemporaine ; Maghreb-Machrek ; Problèmes d'Amérique latine
- 2011 :** Regards sur l'actualité ; et Problèmes politiques et sociaux ; Courrier des pays de l'Est ; Grande Europe
- 2015 :** Problèmes économiques ; Mondes émergents ; Les Études
- 2017 :** Réflexe Europe.

DES LIEUX SONT FERMÉS

2018 : la bibliothèque et la librairie du quai Voltaire. En attendant du site ladocumentationfrancaise.fr, lequel favorisera la communication de données publiques. Les périodiques et collections seront revus à la baisse.



de sites informatifs (service-public.fr, vie-publique.fr) où le pragmatisme prévaudra.

L'information devient de la communication de données. Alors, on reste sans voix devant l'affirmation de François Hollande, président de la République, à l'enterrement de Jean-Louis Crémieux-Brilhac, en 2015. Le président a osé affirmer que « la Documentation française est toujours restée fidèle à l'idéal de ses fondateurs : rassembler et diffuser l'information pour éclairer ses décisions, renseigner les citoyens et élever le débat public. L'ambition de la Documentation française depuis soixante-dix ans, c'est de servir la démocratie ».

Depuis 2010, cette entité n'est plus qu'une marque intégrée dans la DILA, elle-même fusion de la Documentation française et des « Journaux officiels » (« JO »). Plusieurs de ses publications permettant le débat public avaient déjà disparu. L'État réduisant son fonctionnement et ses effectifs, à l'aune de cette logique, que lui importe de garder une édition publique...

En 2017, Emmanuel Macron s'enflammait à la Sorbonne : « l'Europe, c'est notre histoire, notre identité, notre horizon, ce qui nous protège et ce qui nous donne un avenir ». Au même moment, la DILA mettait un terme à sa collection Réflexe Europe.

La Documentation française a permis aux cadres de l'État de s'informer, de s'enrichir et de permettre, peut-être, d'avoir une vision de société. Ils l'ont vite oubliée en la sabordant. Ne ronronne à leurs oreilles qu'un nom et ne se présente à leurs yeux qu'une salle de réunion. Les collections disparaissent, les titres doivent être calibrés pour l'internet et la sous-traitance se substitue à l'éditeur public. A l'heure des fausses nouvelles et d'une presse bridée, on ne peut que s'inquiéter sur l'État de notre démocratie !

Une lutte permanente

Un service public efficient, un enjeu citoyen



En mai 2004, les salariés des Journaux officiels se mobilisent contre les décisions gouvernementales qui mettent en danger le service public.



En février 2015, les ouvriers luttent contre le plan de restrictions budgétaires et la mise à disposition gratuite des données publiques pour les sociétés commerciales.



14 novembre 2018 : envahissement des Rencontres juridiques des collectivités territoriales au CIG Pantin.



20 novembre 2018 : distribution au Salon des maires et des collectivités locales.



22 novembre 2018 : perturbation de l'atelier organisé par la DILA dans le cadre de la Semaine de l'innovation.



23 novembre 2018 : envahissement d'une conférence du Lab 110 bis au ministère de l'Éducation nationale.

L'ÉVASION FISCALE S'OFFRE LE SERVICE PUBLIC

facebook
amazon
Google

